



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Paulette CAREMIAUX – Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - Mme Nadine BABIN - Mme Catherine DIDOU - M. Romain DUNAND - M. Gérard GSEGNER - Mme Françoise Dominique GUTMAN - Mme Cathy ESCHALIER – M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - M. Claude DELEYROLLE - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

POUVOIRS : Mme Myriam DEY a donné procuration à Mme Françoise Dominique GUTMAN - M. Bruno DAL FIUME a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL - Mme Muriel THOMAS a donné procuration à Mme Paulette CAREMIAUX.

Absents : M Rémy BELHOMME - M. Christophe POISSON
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette CAREMIAUX.

Avis sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (2017-135)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis FAVORABLE à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes pour l'adhésion d'une nouvelle commune, Malbosc, et pour prendre la compétence optionnelle « assainissement collectif » pour les communes de Malbosc et de Gravières.

Vente par la commune au Syndicat de l'Eau en Cévennes des périmètres des sources de l'Adèle, du Vedel et Bouschoux situées sur Brahic (2017-136)

Mme Marie-Jeanne LAPIERRE propose de céder au Syndicat gestionnaire de l'eau potable le périmètre des sources pour respectivement 24 a 64, 4 a 23 et 5 a 10. La vente serait constatée par un acte en la forme administrative rédigée par une prestataire de services. M. le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise pour conserver le périmètre de l'Adèle qu'il conviendra d'annuler. Il demande au Conseil d'adopter le principe de vérification du prix d'achat de ces périmètres avant de fixer le prix de revente. Les conseillers souhaitent également qu'en cas de dissolution du Syndicat, une clause indique que ces périmètres resteront au service public de l'eau et qu'en cas d'abandon de la compétence eau par le Syndicat, ces parcelles reviennent à la commune. Vote favorable selon les conditions énoncées.

Remplacement de M. Georges FAUCUIT, démissionnaire de la Commission Travaux et du Centre Communal d'Action Sociale (2017-137)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du remplacement de M. Georges FAUCUIT par Mme Chantal DARLIX au Centre Communal d'Action Sociale des Vans, et par Mme Annie RICHARD à la Commission Travaux.

Extension du réseau électrique au Roussillon pour urbanisation de parcelles (2017-138)

Dans le cadre de l'achat des parcelles A 3421 et A 3419 par la commune et afin de favoriser l'urbanisation des parcelles A 1055p et 3647, une demande d'extension électrique a été faite auprès du Syndicat Départemental d'Energies.

Sur ces bases, la part de la collectivité pour ce qui concerne le réseau électrique est estimé à 7 350 € (soit 25 % du montant HT) remboursable au SDE 07. Afin de donner une suite favorable à ce dossier, M. le Maire propose de solliciter le SDE 07 afin d'engager les travaux, sous réserve de l'accord des demandeurs de prise en charge de leur raccordement. Voté à l'unanimité.

Evolution du dispositif mis en place par le Département en matière d'assistance technique aux collectivités et convention avec le Syndicat Départemental de l'Ardèche (2017-139)

La convention d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de la voirie proposée par le Département en 2015 arrive à son terme le 31 décembre 2017. Désormais, une offre de même type est proposée par le Département via le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche. M. le Maire propose de recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie selon une cotisation de 2.50 € par habitant facturée par le SDEA. Adoptée à l'unanimité.

Avenant 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur et création d'un budget annexe pour la chaufferie bois (2017-140)

La commune a mandaté le SDE 07 pour cette opération. Le projet d'origine a évolué pour prendre en compte des travaux sur l'espace intercommunal, sur les futurs logements ADIS, une gestion technique décentralisée, la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux. L'estimation de la rémunération du mandataire se trouve ainsi augmenté. M. le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer la convention modifiée, ce que le Conseil accepte à l'unanimité. Il est également décidé la création au 1^{er} janvier 2018 du budget annexe relatif à cette opération qui sera dénommé « budget annexe chaufferie bois ». Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2018 de ce budget annexe. La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

Participation aux frais de fonctionnement des élèves scolarisés en Unité Localisée pour l'intégration scolaire (2017-141)

La commune ne disposant pas de ce type de classe, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec Lachapelle sous Aubenas et Joyeuse ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Participation aux frais de loyer des réfugiés accueillis par la commune des Vans (2017-142)

M. le Maire expose qu'un bail de location a été signé le 7 mars 2017 avec la famille réfugiée pour l'appartement occupé au 3 rue du Temple et appartenant à la commune. La Caisse d'Allocations Familiales a consenti une Aide au Logement qui ne couvre pas l'intégralité du loyer. Pour l'année 2017, M. le Maire propose au Conseil de prendre en charge le reliquat de dépenses afférentes à ce logement (solde des loyers, taxes...), sachant que l'Etat a versé une aide à l'accueil des réfugiés, non reversée en totalité à l'association qui a pris en charge cette population. Adoptée à l'unanimité.

Participation de la commune à la garantie « maintien de salaire » pour les agents communaux (2017-143)

M. le Maire expose que par délibération 2013-158 du 27 novembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de participer à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale après consultation négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche. La participation financière de la commune a alors été fixée à 10 euros par agent et par mois pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2014. Considérant l'évolution du taux qui s'établit au 1^{er} janvier 2018 à 1.80 % (comparé à 1.47% à l'adhésion), M. le Maire propose de relever la participation financière de la commune à 11 € à compter du 1^{er} janvier 2018, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Seuil de recouvrement des créances non fiscales à 15 euros et impact sur les tarifs d'Occupation du Domaine Public (2017-144)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le seuil de recouvrement des créances non fiscales passe à 15 euros ; en conséquence, cette décision peut remettre en cause les tarifs d'Occupation du Domaine Public fixés à 5 €, notamment pour une journée de déménagement. Il rend compte que pour l'année 2016, cela représente une dizaine d'encaissements. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer le montant d'occupation du domaine public à 5 € par jour avec un minimum d'encaissement de 15 €.

Subvention exceptionnelle au CCAS LES VANS pour les colis de l'amitié suite à la castagnade d'octobre (2017-145)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les recettes de la castagnade d'octobre se sont élevées à 1 506 euros. Il propose d'affecter cette recette au Centre Communal d'Action Sociale des Vans pour les colis de l'amitié, sachant que le CCAS a pris en charge les dépenses. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés vote la proposition du Maire.

Décision modificative budgétaire budget principal (2017-146)

Un document de travail est présenté au Conseil Municipal pour expliquer les ajustements budgétaires nécessaires sur le budget principal :

- En section de fonctionnement, il est nécessaire de rajouter 86 € en charges financières (ligne de trésorerie) et 1014 € afin d'annuler des titres émis sur exercices antérieurs ; ces charges supplémentaires seront compensées par un surplus de recettes au chapitre 73 – Impôts et taxes
- En section d'investissement, les études urbanistique et du CAUE doivent être engagées en dépenses tandis que les travaux pour compte de tiers (immeuble menaçant ruine) sont en augmentation de 13 535 € ; ces dépenses seront compensées par une augmentation de prévisions au niveau du FCTVA et des subventions.

Votée à l'unanimité.

Demandes de subventions DETR pour 2018 (2017-147)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention en 2018 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les dossiers suivants :

- Couverture de deux terrains de tennis,
- Travaux d'aménagement de la rue du Temple,
- Travaux d'assainissement de la rue du Temple,
- Travaux d'accessibilité de la mairie.

La circulaire n'étant pas encore produite, il sollicite du Conseil l'autorisation de déposer ces demandes en temps opportun. Acceptée à l'unanimité.

Après avoir débattu des questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire



Jean-Paul MANIFACIER

